

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

Informations déclarant

Nom Prénom woehrel marc
Adresse email marc.woehrel@fdmjc-alsace.fr

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA
CULTURE D'ALSACE
Siren 778870725
Code NAF 94.99Z - Autres organisations fonctionnant par
adhésion volontaire
Adresse 8 RUE DU MAIRE FRANCOIS NUSS 67118
GEISPOLSHHEIM

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2023
Date de fin de la période de référence 31/12/2023
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 398

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 3.2
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 36

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 0.8
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 20

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

| | |
|--|--------|
| Résultat final en % | 0.7 |
| Population envers laquelle l'écart est favorable | Femmes |
| Nombre de points obtenus | 15 |

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

| | |
|----------------------------|---|
| Motif de non calculabilité | Absence d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité (ou d'adoption) |
|----------------------------|---|

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

| | |
|---|--------|
| Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté | 1 |
| Sexe des salariés sur-représentés | Hommes |
| Nombre de points obtenus | 0 |

Index égalité professionnelle

| | |
|---|----|
| Total de points obtenus | 71 |
| Nombre de points maximum pouvant être obtenus | 85 |
| Résultat final sur 100 points | 84 |

Publication des résultats obtenus

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Date de publication | 01/03/2024 |
| Site Internet de publication | fdmjc-alsace.fr |

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

38/40 en revalorisant depuis 2024, les postes de coordinatrices enfances qui sont occupés majoritairement par des femmes.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

5/10 la FDMJC revalorise au 01/01/2025, le salaire d'un responsable de sexe féminin

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Date de publication des objectifs | 10/01/2025 |
|-----------------------------------|------------|

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023